



*Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité*

*Secrétariat d'Etat à la Solidarité*

*Le Secrétaire d'Etat*

*Paris, le 12 DEC. 2008*

CAB/VL/CB/SC/D08019707

*Chère* Madame la Députée,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de création d'un « Pôle Enfance » à Gap, mis en œuvre conjointement par l'Association des paralysés de France et l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public des Hautes-Alpes.

Je tiens à préciser que j'ai été particulièrement sensible à ce projet, qui vise à regrouper, étendre et moderniser les services offerts aux enfants et adolescents polyhandicapés dans le département des Hautes-Alpes.

Ayant reçu un avis favorable du Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) en septembre 2006, la réalisation de ce projet nécessitait jusqu'à présent le financement de places nouvelles afin de voir le jour,

En effet, compte tenu des financements disponibles au sein de l'enveloppe régionale, seule l'extension de 5 places du Service de soins et d'aide à domicile (S.S.A.D.) a été inscrite et financée au titre de l'exercice 2008. Les parties semi-internat et internat n'ont pas pu être inscrites au Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie.

.../...

**Madame Henriette MARTINEZ**  
**Députée des Hautes-Alpes**  
**Maire de Larnagne-Montéglin**  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

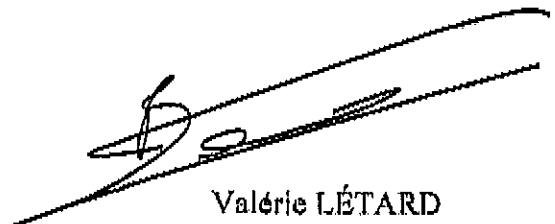
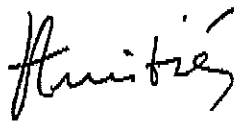
Toutefois, considérant l'urgence et la pertinence de ce projet, particulièrement attendu par toutes les familles concernées, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé de financer l'ensemble des places en établissement destinées aux enfants polyhandicapés, soit :

- 10 places en semi-internat au sein de l'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés (E.E.A.P), pour un montant de 540 000 € ;
- 10 places en internat pour enfants polyhandicapés, ainsi que 2 places d'accueil temporaire, pour un montant de 960 000 €.

Au total, ce sont 22 places nouvelles qui seront financées à hauteur de 1 500 000 € sur la réserve nationale. L'enveloppe correspondante sera notifiée à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Hautes-Alpes dans les prochaines semaines.

Le solde des places du Pôle Enfance, à savoir les 10 places d'Institut d'Education-Motrice (IEM) et l'extension de 5 places du SESSAD pour enfants polyhandicapés seront inscrites au Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie des Hautes-Alpes, à hauteur de 243 000 € en 2008, 278 500 € en 2009 et 278 500 € en 2010.

Espérant que ces éléments seront de nature à satisfaire vos attentes et celles de vos interlocuteurs, je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma considération cordiale et distinguée.



Valérie LÉTARD